



AUDEVAL

POLE ENVIRONNEMENTAL DE SALVAZA –
CARCASSONNE (11)

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

A1/C/COSU – Juillet 2016





AUDEVAL

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER
POUR LE POLE ENVIRONNEMENTAL DE SALVAZA A
CARCASSONNE (11)**

Nature du Document	: Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Client	: SUEZ RV Méditerranée
Date	: Juillet 2016
Auteurs	: Patrick LACAN, Céline BORDES, Claire DANGERFIELD
E-Mail	: p.lacan@ide-environnement.com ; c.bordes@ide-environnement.com ; c.dangerfield@ide-environnement.com
Etude réalisée par	: IDE Environnement
	4, rue Jules Védrières Tel : 05 62 16 72 72
	BP 94204 Fax : 05 62 16 72 79
	31031 TOULOUSE Internet : www.ide-environnement.com
	Cedex 4



AUDEVAL

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER POUR
LE POLE ENVIRONNEMENTAL DE SALVAZA A CARCASSONNE
(11)

Contenu du dossier

Doc n°	Titre
1	Demande
2	Etude d'impact
3	Etude de dangers
4	Notice hygiène et sécurité
5	Résumé non technique

GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS

	Sigle	Signification
Organismes	ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
	ARS	Agence Régionale de la Santé
	BARPI	Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels
	BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
	DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
	INAO	Institut National de l'Origine et de la qualité
	INERIS	Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques
	INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
	IUCN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
Déchets	BOM	Bennes d'Ordures Ménagères
	CC	Corps Creux
	CS	Collecte Sélective
	CSR	Combustibles Solides de Récupération
	DAE	Déchets d'Activités Economiques (anciennement appelé DIB)
	DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
	DDM / DMS	Déchets Dangereux des Ménages / Déchets Spéciaux des Ménages
	DEA	Déchets d'Ameublement
	DEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
	DIB	Déchets Industriels Banals (ancienne dénomination des DAE)
	DV	Déchets Verts
	EE	Eco-Emballage
	ELA	Emballage des Liquides Alimentaires
	EMR	Emballage Ménager Résiduel
	GM	Gros de Magasins
	ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
	JRM	Journaux Revues Magazines
	PDOG - DND	Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
	PE	Polyéthylène
	PEBD	Polyéthylène Basse Densité
	PEHD	Polyéthylène Haute Densité
	PET	Polyéthylène Téréphtalate
	PP	Polypropylène
	PS	Polystyrène
	REP	Responsabilités Elargies au Producteur
	OM / OMR	Ordures Ménagères / Ordures Ménagères Résiduelles

	Sigle	Signification
Divers	AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
	AOP	Appellation d'Origine Protégée
	ARF	Analyse du Risque Foudre
	ARIA	Base de données « Analyse, Recherche et Information sur les Accidents »
	CACES	Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité
	CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
	DDAE	Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter
	DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs
	DSP	Délégation de Service Public
	EPI	Equipement de Protection Individuelles
	EQS	Environnement Qualité Sécurité
	EQRS	Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires
	ERP	Etablissement Recevant du Public
	ERS	Evaluation des Risques Sanitaires
	FDS	Fiche de données de sécurité
	FMA	Fond Mouvant Alternatif
	GES	Gaz à effet de serre
	IED	Industrial Emission Directive = Directive relative aux Emissions Industrielles
	ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
	IEM	Interprétation de l'Etat des Milieux
	IGP	Indication Géographique Protégée
	INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel
	MMR	Moyens de Maîtrise des Risques
	MTD	Meilleures Techniques Disponibles
	PCET	Plan Climat Energie Territorial
	PEB	Plan d'Exposition au Bruit
	PL	Poids-Lourds
	PLU	Plan Local d'Urbanisme
	POS	Plan d'Occupation des Sols
	PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondation
	PPRif	Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêts
	PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
	PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
PTM	Prescriptions Techniques Minimales	
RIA	Robinet d'Incendie Armé	
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau	
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale	
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux	

	Sigle	Signification
	SEI	Seuil des Effets Irréversibles
	SEL	Seuil des Effets Létaux
	SELS	Seuil des Effets Létaux Significatifs
	SIC	Site d'Importance Communautaire (réseau NATURA 2000)
	SMI	Système de Management Intégré
	SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
	SST	Sauveteur Secouriste du Travail
	TMD	Transport de Matières Dangereuses
	TMJ	Trafic Moyen Journalier
	TMJA	Trafic Moyen Journalier Annuel
	TMS	Trouble Musculo-Squelettique
	VL	Véhicules Légers
	ZAE	Zone d'Activités Economiques
	ZICO	Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
	ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
	ZPS	Zone de Protection Spéciale (réseau NATURA 2000)
	ZSC	Zone Spéciale de Conservation (réseau NATURA 2000)



AUDEVAL

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER
POUR LE POLE ENVIRONNEMENTAL DE SALVAZA –
CARCASSONNE (11)

**Lettre de demande d'autorisation
d'exploiter**

A1/C/COSU – Juillet 2016





SUEZ RV Méditerranée

PREFECTURE DE L'AUDE
Bureau de l'administration territoriale
52 Rue Jean Bringer
CS 20001
11836 Carcassonne cedex 9

Aix-en -Provence, le 20/07/2016

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter le pôle environnemental de Salvaza

Monsieur le Préfet

Je soussigné, Monsieur Guillaume Bomel, agissant en qualité de Président de la société AUDEVAL, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 1075 boulevard François-Xavier Fafeur, 11 000 Carcassonne, ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance de bien vouloir autoriser l'exploitation du pôle environnemental de Salvaza, situé sur la commune de Carcassonne.

Dans le cadre de la délégation de service public pour le compte de la collectivité intercommunale de collecte et valorisation des déchets ménagers de l'Aude, COVALDEM11, AUDEVAL (société ad doc dédiée à la DSP de SUEZ RV Méditerranée) souhaite aménager, moderniser et développer au sein d'une installation unique, le pôle environnemental de Salvaza, les activités suivantes :

- un centre de tri des déchets non dangereux issus de la collecte sélective,
- un centre de transfert de déchets ménagers et assimilés, d'encombrants et DAE en mélange,
- une base pour le service de collecte,
- une déchèterie et une recyclerie,
- et une déchèterie à destination d'usagers professionnels.

Les rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement qui régiront cette installation sont présentées dans le tableau suivant.

Rubrique	Désignation des activités
2714.1	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710 et 2711. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 1. Supérieur ou égal à 1000 m ³
2716.1	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 1. Supérieur ou égal à 1000 m ³
2710.2.a	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets : 2. Collecte de déchets non dangereux : Le volume de déchets susceptible d'être présent dans l'installation étant : a) Supérieur ou égal à 600 m ³
2710.1.b	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets : 1. Collecte de déchets dangereux : La quantité de déchets susceptibles d'être présente dans l'installation étant : b) Supérieure ou égale à 1 tonne et inférieure à 7 tonnes
2711.2	Installations de transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques. Le volume susceptible d'être entreposé étant : 2. Supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 300 m ³
2715	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de verre à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2710, le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égal à 250 m ³ .

Vous trouverez ci-après le dossier établi en application des dispositions du code de l'environnement, notamment de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Le présent dossier est constitué des pièces suivantes :

- une demande avec les plans réglementaires,
- une étude d'impact,
- une étude de dangers,
- une notice hygiène et sécurité,
- un résumé non technique de l'étude d'impact et un résumé non technique de l'étude de dangers.

Les plans réglementaires sont ceux définis à l'article R.512-6 du code de l'environnement, joints à notre dossier de demande sont:

- une carte de localisation au 1/25 000^{ème},
- un plan des abords du projet au 1/2 500^{ème},
- un plan d'ensemble au 1/1 500^{ème} en remplacement du plan d'ensemble au 1/200^{ème}.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-6 de code de l'environnement et en raison de la taille de l'installation, nous sollicitons une dérogation afin de joindre au dossier un plan d'ensemble au 1/1 500^{ème} en remplacement du plan d'ensemble au 1/200^{ème}. Cette échelle réduite ne diminuera en rien le niveau d'information mais permettra au contraire une meilleure visualisation des installations et du projet dans son ensemble.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre haute considération.

Guillaume Bomel

Président d'AUDEVAL

